

<https://47.snuipp.fr/CHSCT-du-5-mars-2021>



# CHSCT du 5 mars 2021

- À suivre - COVID 19 -

Date de mise en ligne : samedi 6 mars 2021

Dernière mise à jour : 9 mars 2021

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

# Sommaire

- [Tests salivaires](#)
  - [Choix des écoles](#)
  - [Déroulement des tests](#)
  - [Résultats](#)
- [Application du protocole](#)
- [Port du masque](#)
- [Contractuels COVID](#)
- [On ne déjeune pas ensemble](#)

## Tests salivaires

C'est lors de la rentrée du 22 février que ces tests de dépistage du Covid-19, présentés comme moins contraignants pour les enfants, ont commencé à être déployés.

Le panel des écoles testées recèle des méthodologies très différentes. Dans certains départements, une seule école sera testée tandis que dans d'autres, plusieurs le seront. La désignation de ces écoles n'est définie par aucune règle, le choix est laissé à l'appréciation de chaque direction académique. Tout cela questionne sur la réalité scientifique de cette campagne.

Dans notre département, Eric JALRAN ( Directeur adjoint de la Délégation Départementale de Lot et Garonne de l'ARS ) est responsable du déploiement de ces tests en étroite collaboration avec la DSDEN.

Ces tests ont pour but de démontrer que les enfants ne sont pas contaminants.

## Choix des écoles

Les écoles seront choisies selon 2 critères :

1. Un panel d'établissements choisis par le rectorat comprenant 1 école primaire , 1 collège et 1 lycée : Les élèves et le personnel seront testés tous les 15 jours afin de mesurer l'évolution de l'épidémie dans les établissements scolaires. Pour le Lot-et-Garonne les établissements choisis sont : l'école primaire Beyssac de Marmande, le collège Jean Rostand de Casteljaloux et le Lycée des Métiers Porte du Lot de Clairac :
2. L'ARS déterminera une zone géographique dans laquelle la DSDEN choisira une école maternelle et/ou élémentaire pour tester les élèves et le personnel. A ce jour les écoles Lufade et Descartes à Villeneuve s/Lot et Herriot à Marmande ont bénéficié de cette campagne. La semaine du 8 mars ce sera au tour de l'école primaire Gaillard à Agen.

## Déroulement des tests

Les tests seront effectués sur des élèves et des personnels volontaires.

Pour les enfants, une autorisation parentale sera nécessaire.

Si l'IA a prévu un courrier explicatif à destination des familles et préparé une autorisation parentale, ce sera quand même aux directrices et directeurs de récupérer ces documents.

La directrice ou le directeur devra également collecter, 48h avant le test, copie des cartes vitales pour que les laboratoires puissent identifier les prélèvements (impression d'étiquettes). C'est la DSDEN qui se chargera de transmettre aux laboratoires ces copies.

Les tests seront effectués par des infirmières ou infirmiers scolaires (25 ont été formé.es) assistée.es du personnel des laboratoires et des médiateurs des différents centre hospitalier recrutés dans ce but.

La collecte se fera à l'extérieur (préau, cour, ..) . L'équipe pédagogique devra néanmoins prévoir un sens de circulation afin d'éviter le brassage.

Le SNUipp-FSU dénonce la charge supplémentaire qui va peser sur les équipes des écoles.

## Résultats

Les résultats seront transmis aux responsables légaux des enfants testés et aux personnels concernés évidemment.

Des variants seront systématiquement recherchés sur les tests positifs.

L'école aura connaissance du nombre de cas positif.

Attention : Ces tests sont soumis aux participations forfaitaires et franchises médicales de la sécurité sociale, au même titre que toutes les analyses de biologie médicale, en conséquence il y a un reste à charge de 1€ pour tous les adultes testés.

Ces tests sont gratuits pour les enfants (< 18 ans).

L'IA rappelle que la fermeture d'une classe ou d'une école n'est pas du ressort des municipalités. Seules l'ARS et la DSDEN peuvent le décider.

*Pour le SNUipp-FSU, cette campagne de tests doit permettre de mettre en place une surveillance épidémiologique avec une stratégie de dépistage de masse, entraînant des tests réguliers auprès des élèves comme de l'ensemble des personnels. Elle doit aussi s'accompagner d'autres mesures comme l'amélioration de l'aération des locaux, la fourniture gratuite de masques chirurgicaux aux élèves, l'accès prioritaire à la vaccination pour les personnels ou encore l'allègement des effectifs et l'abandon du reste à charge pour les personnels volontaires pour les tests.*

## Application du protocole

Ci-dessous l'application du protocole en fonction des différentes situations COVID (mise à jour au 9/03/2021)

## Port du masque

Des enfants présentent des certificats médicaux indiquant que le port du masque est contre indiqué. Il faut informer l'IEN et faire remonter le certificat auprès du médecin scolaire qui déterminera le bien fondé de la demande de dérogation (certaines pathologies nécessitent effectivement une adaptation au port du masque).

## Contractuels COVID

3 contractuels ont été recrutés pour la période mars/avril afin de remplacer les enseignants en ASA COVID. Il y a encore la possibilité de 3 autres recrutements.

Ce nombre correspond aux enseignant-es placé-es en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) du fait de leur vulnérabilité face au COVID-19.

Le SNUipp-FSU demande à l'administration si un suivi des personnels en ASA-COVID est réalisé. Nous savons qu'une détresse psychologique peut s'installer, les personnels étant en "retrait" de la vie professionnelle depuis de longs mois. L'IA nous assure que les IEN prennent régulièrement de leurs nouvelles. Mme DETURCK (Assistante sociale des personnels de Lot-et-Garonne) informe qu'elle est à l'écoute de tous personnels qui la contacte. (05 53 67 70 07).

*Ce recrutement reconnaît la nécessité d'abonder les personnels dans les écoles mais en embauchant des contractuel-les, le ministère ne fait pas le bon choix alors que d'autres alternatives sont possibles. En effet, ce choix du ministère renforce la précarité et nie l'importance de la professionnalité des enseignant-es, surtout en période de crise pandémique.*

*Le SNUipp-FSU exige que les personnels contractuels recrutés soient prolongés jusqu'à la fin de l'année scolaire, qu'ils et elles puissent passer un concours réservé leur donnant la possibilité d'être titularisé-es et bénéficier ensuite d'une formation initiale de qualité. L'Éducation Nationale se doit d'offrir une véritable insertion professionnelle à celles et ceux qui vont s'investir auprès des élèves et pour le service public d'éducation.*

## On ne déjeune pas ensemble

Par écrit ou à l'oral, des interdictions ou des recommandations ont été données dans ce sens aux équipes enseignantes.

L'IA reconnaît que c'est une maladresse et qu'aucun IEN ne peut « interdire ». Néanmoins il comprend ces recommandations, puisque le gouvernement lui-même invite à limiter le nombre de personnes à table.

Le SNUipp-FSU informe l'administration qu'elle sort de son champ de compétence . Ce que font les collègues en dehors du temps scolaire ne relèvent pas de l'autorité de l'Éducation Nationale.